



N° 12.07.2018

Objet : Mise en place d'une régie publicitaire pour le journal de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Nombre de délégués : 62

Présents : 32

Suffrages exprimés : 38

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-huit et le trois juillet, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 27 juin 2018, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Jacques GRAU (Assas)
Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
M. René ALBE (Saint André de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bazuille de Montmel)
M. Alphonse CACCIAGUERRA – M. Alain PERRET DU CRAY (Saint Clément de Rivière) – M. Jérôme POUGET
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Annie LAMOR – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Michel CROUSILLES (Saint Martin de Londres)
M. Lionel TROCELLIER – M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Trévières)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
M. Eric BASCOU – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)

Excusés :

Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès) – *Pouvoir à M. ANTOINE*
Mme Dominique STEWART – *Pouvoir à M. BARBE*
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
Mme Francine BOHE – M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
M. Philippe LECLANT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LAMOR*
Mme Michèle LERNOUT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. MAROT*
Mme Isabelle ALDEBERT – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM (Saint Mathieu de Trévières)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières)
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. MARTINEZ*
M. Philippe CAZALS (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. YVANEZ*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

M. Jean-Pierre RAMBIER est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180703-12072018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018

Monsieur Pierre ANTOINE expose que dans le cadre de la publication du journal de la Communauté de Communes, la commission « communication » s'est prononcée favorablement pour l'intégration d'espaces publicitaires.

Monsieur ANTOINE propose, pour le journal de septembre, l'intégration de 4 pages (sur 28 pages) d'encarts publicitaires.

Un contrat sera signé avec un prestataire de services pour le numéro de septembre 2018 (régie publicitaire).

Ce dernier démarchera les entreprises du territoire selon les tarifs ci-dessous proposés :

- Deuxième de couverture : 990 € HT soit 1 188 € TTC
- Troisième de couverture : 890 € HT soit 1 068 € TTC
- Quatrième de couverture : 1 090 € HT soit 1 308 € TTC
- Pleine page intérieure : 890 € HT soit 1 068 € TTC
- Demi-page intérieure : 490 € HT soit 598 € TTC
- Quart de page intérieure : 290 € HT soit 348 € TTC


Les recettes seront directement encaissées par la CCGPSL. Le prestataire percevra une rémunération sous forme d'un pourcentage à hauteur de 35% du montant HT encaissé par la CCGPSL.

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création de la régie publicitaire pour le journal de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**



Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 12/07/18
De la notification le 12/07/18
Et de la transmission à M. le Préfet le 12/07/18

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180703-12072018-DE
Date de télétransmission : 12/07/2018
Date de réception préfecture : 12/07/2018